

Famille FOULLIÈRE
(archives notariales & judiciaires)

Jean François FOULLIÈRE, maître ès arts & de pension	1
Contrat de mariage entre Jean François FOULLIÈRE & Marie Françoise LE BLANC le 8 avril 1760	1
Baptême de Jeanne Catherine FOULLIÈRE le 19 juillet 1762	2
Tuition FOULLIÈRE du 13 avril 1774	3
Inventaire après décès de Jean François FOULLIÈRE du 22 juin 1774	4
Clôture de l'inventaire après décès de Jean François FOULLIÈRE du 22 juin 1774	5
Inventaire après décès de Marie Jeanne FOULLÈRE du 24 août 1798	6
Inventaire après décès de Pierre MACRET du 31 décembre 1806	7
Inventaire après décès de Mme DIONIS des CARRIÈRES du 24 juin 1807	8
Pierre FOULLIÈRE, marchand tapissier.....	9
Tuition pour mariage de Pierre FOULLIER du 7 septembre 1743.....	9
Tuition pour mariage de Jeanne FOULLIER du 7 septembre 1743	10
Contrat de mariage entre Adrien HELIN & Jeanne FOULLIÉ du 10 septembre 1743	11
Tuition FOULLER du 9 septembre 1749	12
Inventaire après décès de Marie Anne CHABOT du 11 septembre 1749	13
Clôture de l'inventaire après décès de Marie Anne CHABOT du 11 septembre 1749.....	14
Contrat de mariage entre Pierre FOULLÈRE & Marie Anne Agnès RENDU le 11 septembre 1749	15
Tuition FOULLIÈRE du 6 septembre 1784	16
Avis FOULLIÈRE du 17 septembre 1784.....	17
Inventaire après décès de Marie Anne Agnès RENDU du 22 septembre 1784	18
Clôture de l'inventaire après décès de Marie Anne Agnès RENDU du 14 mars 1785	19

A l'exception des actes notariés dont les références sont indiquées, les actes transcrits dans ce fichier proviennent des registres de tutelles ou de clôtures d'inventaires après décès, & sont indexés dans la base des patronymes parisiens : <http://www.famillesparisiennes.org/patro/a.html>

La plupart des familles & personnes citées dans ces actes figurent dans la base du transcripteur : <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=potpaul>

Jean François FOULLIÈRE, maître ès arts & de pension

**Contrat de mariage
entre Jean François FOULLIÈRE & Marie Françoise LE BLANC
le 8 avril 1760 ¹**

Furent présents sieur Jean François FOULLIÈRE, maître de pension, demeurant à Paris, rue de Bièvre, paroisse St Étienne du Mont, majeur de 25 ans, fils de défunt François FOULLIÈRE, bourgeois de Paris, & de D^{lle} Jeanne POTELLE, à présent sa veuve, assisté & autorisé de la dite D^{lle} sa mère à ce présente, demeurant avec luy, pour luy & en son nom, d'une part ;

& demoiselle Marie Françoise LE BLANC, majeure, fille de défunts sieur François LE BLANC, laboureur à Nigeon, diocèse de Toul ², & D^{lle} Marie GRANJON, sa femme, ses père & mère, demeurant à Paris rue St Denis, paroisse saint sauveur, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels ont fait & arrêté comme il suit les conditions du mariage proposé entre eux & qui doit être incessamment célébré en face d'Église, en la présence de leurs parents & amis cy après nommés, savoir de la part du dit futur époux :

- *Pierre LE DRU, ouvrier en soye, beau-frère à cause de Catherine FOULLIÈRE, sa femme,*
- *Sr Pierre MACRET, maître ébéniste privilégié du Roy, beau-frère à cause de Marie Jeanne FOULLIÈRE, sa femme,*
- *Sr Pierre François BODASSE, marchand tireur d'or, ami,*
- *Me Pierre DOUCEUR, procureur au Châtelet de Paris,*
Sr Jean Baptiste BODASSE, marchand batteur d'or,
Sr Pierre VAUDIN, bourgeois de Paris,
Sr Louis Guillaume ROTTIER, employé dans les bureaux de l'École militaire,
tous amis ;

& de la part de la dite future épouse :

- *D^{lle} Marguerite GRANJON, veuve de S. François SIMONNET, bourgeois de Paris, tante maternelle,*
- *Sr Martin LAVAU, maître boutonnier, oncle maternel à cause de Catherine GRANJON, son épouse,*
- *& Sr Louis OLRV, boutonnier, oncle maternel, ³*

Les futurs époux seront au dit mariage communs en tous biens meubles & conquêts immeubles suivant & conformément à la coutume de Paris [...]

¹ Me PRIGNOT de BEAUREGARD : MC/ET/XXX/360

² Le diocèse de Toul [Meurthe-et-Moselle] comprenait sans doute Nijon en Haute-Marne.

³ Relation de parenté inexplicquée.

**Baptême de Jeanne Catherine FOULLIÈRE
le 19 juillet 1762 ¹**

Lundi 19 juillet 1762 fut baptisée Jeanne Catherine, fille de Jean François FOULLIÈRE, Maître ès arts et de pension ², et de Marie Françoise LE BLANC, sa femme, née du même jour, rue de Bièvre ; le parrain Martin LAVAU, maître boutonnier, la marraine Jeanne POTEL, veuve de François FOULLIÈRE, aïeule maternelle, qui ont signé, excepté la marraine qui a déclaré ne savoir signer

¹ Registre des actes de naissances de la paroisse de St Étienne du Mont pour l'année 1762.

² Le Dictionnaire de l'Académie française (édition de 1835) propose les deux définitions suivantes :

- *Maître ès arts* : celui qui a reçu, dans une université, les degrés qui donnent pouvoir d'enseigner les humanités et la philosophie.
- *Maître de pension* : celui qui prend des enfants en pension pour les instruire.

Tuition FOULLIÈRE du 13 avril 1774 ¹

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents les parents & amis de Charles Pierre Marguerite FOULLIÈRE, âgé de 13 ans, Jeanne Catherine FOULLIÈRE, âgée de 11 ans 9 mois, Aglaé FOULLIÈRE, âgée de 10 ans 5 mois, Charles Marie François Roger FOULLIÈRE, âgé de 8 ans 5 mois, Jean François FOULLIÈRE, âgé de 7 ans 3 mois, Marie Marguerite Françoise Chantal FOULLIÈRE, âgée de 5 ans 10 mois, & Marie Jean Thibault FOULLIÈRE, âgé de 2 ans 10 mois ou environ, tous 7 frères & sœurs, seuls enfants mineurs de défunt Me Jean François FOULLIÈRE, maître ès arts & de pension, l'un des 40 de l'université de Paris, & de Marie Françoise LEBLANC, son épouse, actuellement sa veuve ; comparant les dits parents & amis par la dite veuve FOULLIÈRE, demeurant à Paris rue de la Harpe, paroisse St Cosme :

- *Sr Jean LEBLANC, tabletier à Paris, y demeurant rue de la Harpe, paroisse St Benoît, oncle maternel,*
- *Sr Pierre LEDRU, fabricant de gaze à Paris, y demeurant grande rue du faubourg St Antoine, paroisse Ste Marguerite, oncle paternel à cause de Catherine FOULLIÈRE, sa femme,*
- *Sr Pierre MACRET, marchand ébéniste à Paris, y demeurant rue St Honoré, paroisse St Roch, oncle paternel à cause de Françoise FOULLIÈRE, sa femme,*
- *Sr François Nicolas SIMONNET, avocat en parlement, demeurant à Paris rue St Denis, paroisse St Sauveur, cousin issu de germain maternel, ²*
- *Mre Thibaud Martin LAVAU, licencié ès lois & vicaire de la paroisse St Leu St Gilles, demeurant rue St Denis, cousin issu de germain maternel, ³*
- *Sr Pierre FOULLIERE, marchand tapissier à Paris, y demeurant grande rue du faubourg St Antoine, paroisse Ste Marguerite, cousin issu de germain paternel, ⁴*
- *& Me Marc Antoine BOURGEOIS, professeur en l'université de Paris, demeurant au collège de Louis le Grand, paroisse St Benoît, ami,*

Lesquels ont par ces présentes fait & constitué pour leur procureur général & spécial [...] qu'ils sont d'avis que la dite dame veuve FOULLIÈRE, qui de sa part s'en rapporte à justice, soit élue & nommée tutrice de ses dits enfants mineurs à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens, & que le dit sieur Pierre MACRET, qui s'en rapporte pareillement à justice, soit élu & nommé subrogé tuteur des dits mineurs FOULLIÈRE, ses neveux, pour tous les cas où ils auront des intérêts opposés à ceux ce la dite dame leur mère [...]

¹ Transcription de la procuration annexe.

² Fils de François SIMONNET & Marguerite GRANDJON.

³ Fils de Martin LAVAU & Catherine GRANDJON.

⁴ C'est la seule mention connue permettant d'établir un lien de parenté entre les deux familles FOULLIÈRE.

**Inventaire après décès de Jean François FOULLIÈRE
du 22 juin 1774 ¹**

L'an 1774, le vendredi 3^{ème} jour de juin, 3 heures de relevée, à la requête de dame Marie Françoise LE BLANC, veuve de Me Jean François FOULLIÈRE, maître ès arts et de pension, l'un des quarante de l'université de Paris, demeurant à Paris, rue de la Harpe au collège de Justice, paroisse St Cosme, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le dit défunt Sr son mari, qu'elle se réserve d'accepter ou y renoncer ainsi qu'elle avisera, qu'au nom et comme tutrice de Charles Pierre Marguerite FOULLIÈRE, Jeanne Catherine FOULLIÈRE, Aglaé FOULLIÈRE, Charles Marie François Roger FOULLIÈRE, Jean François FOULLIÈRE, Marie Marguerite Françoise de Chantal FOULLIÈRE et Marie Jean Thibaud FOULLIÈRE, seuls enfants mineurs d'elle et du dit défunt Sr son mari, élue en cette charge par la sentence cy après datée ;

Et en la présence de Sr Pierre MACRET, marchand ébéniste à Paris, y demeurant rue St Honoré, paroisse St Roch, oncles paternels des dits mineurs à cause de la dame son épouse, au nom et comme subrogé tuteur des dits mineurs, et élu à cette charge ainsi que la dite D^{lle} veuve FOULLIÈRE à celle de tutrice, de l'avis des parents et amis des dits mineurs, homologué par sentence de monsieur le lieutenant civil au Châtelet de Paris du 13 avril dernier, lesquelles charges ils ont chacun à leur égard acceptées par acte du 16 du même mois ensuite de la dite sentence, dont la minute est au registre de Me LE GRAS, greffier de la Chambre civile du dit Châtelet ;

Les dits Srs et D^{lles} FOULLIÈRES mineurs habiles à se dire et porter seuls et uniques héritiers, chacun pour un septième, du dit défunt Me FOULLIÈRE, leur père ;

A la conservation des droits des parties [...] le collège de Justice sis à Paris, susdite rue de la Harpe, paroisse St Cosme, et où le dit S. FOULLIÈRE est décédé le 5 avril dernier [...]

Suivent les papiers

Premièrement l'expédition en parchemin du contrat de mariage d'entre le dit défunt et sa veuve passé devant Me PRIGNOT de BEAUREGARD qui en a la minute et son confrère, notaires à Paris, le 8 avril 1760, par lequel il a été stipulé [...] ; inventorié..... 1

Item l'expédition en papier d'un acte passé devant Me GUERET qui en a gardé minute et son confrère, notaires à Paris, le 10 mai 1769 portant bail par messieurs les administrateurs du collège de Louis le Grand et de ceux y réunis dénommés au dit acte au profit du dit défunt S. FOULLIÈRE et la D^{lle} actuellement sa veuve de tout l'intérieur du collège de Justice pour, par les dits S. et D^{lle} FOULLIÈRE et le survivant d'eux, jouir faire et disposer des lieux composant l'intérieur du dit collège détaillés au dit acte à titre de bail à vie jusqu'au décès du survivant d'eux ²

Ce bail fait aux charges, clauses et conditions y portées, et en outre moyennant la somme de 2 400 livres de loyer [...] ; inventorié..... 3

¹ Me Gaspard MOMET : MC/ET/XVI/811

² Le collège de Justice est un collège de l'ancienne université de Paris : fondé en 1354 rue de la Harpe par Jean de Justice, chanoine de Notre Dame, il fut réuni en 1764 au collège Louis le Grand.

**Clôture de l'inventaire après décès de Jean François FOULLIÈRE
du 22 juin 1774 ¹**

Est comparue Marie Françoise LE BLANC, veuve de Jean François FOULLIÈRE, Me ès arts de pension, l'un des quarante de l'université de Paris, y demeurant rue de la Harpe au collège de Justice, paroisse St Cosme, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre eux que comme tutrice de Charles Pierre Marguerite, Jeanne Catherine, Jean François, Marie Marguerite Françoise de Chantalle FOULLIÈRE, leurs enfants mineurs, & Marie Jean Thibault FOULLIÈRE, aussi leur fils mineur ², laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête par Me FOURNIER & MOMET, notaires à Paris, le 3 du présent mois de juin & jours suivants, en la présence de Pierre MACRET, marchand ébéniste à Paris, oncle paternel & subrogé tuteur des dits mineurs ³ ; & est le dit inventaire tenu pour clos.

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1764 à 1777 : AN Y5301

² La clôture ne mentionne que 5 enfants sur 7 : elle omet Aglaé et Charles Marie François Roger.

³ Pierre MACRET est l'époux de Marie Jeanne FOULLIÈRE.

**Inventaire après décès de Marie Jeanne FOUILLÈRE
du 24 août 1798 ¹**

L'an 6 de la République le 7 fructidor 9 heures du matin, à la requête du citoyen Pierre MACRET, rentier demeurant à Paris, rue Moreau n° 5, division des Quinze Vingts, à cause de la communauté de biens qui a été entre lui & feu Marie Jeanne FOUILLÈRE, sa femme ;

& aussi à la requête :

- 1° du citoyen Pierre François MACRET, employé à la poste aux lettres, demeurant à Paris, rue Tison n° 218, division des Gardes françaises ;*
- 2° du citoyen Pierre MACRET, ébéniste demeurant à Paris, rue Moreau n° 5, division des Quinze Vingts, au nom & comme tuteur ad hoc à l'effet des présentes de Marie Jean Louis TILLIER, âgé de 13 ans, enfant mineur de Jean Michel TILLIER & Bonne MACRET, décédée sa femme, ses père & mère ; le dit MACRET élu à la dite qualité par l'avis des parents & amis [...] ;*
- 3° du citoyen Antoine MACRET, sergent à la 7^{ème} compagnie du 1^{er} bataillon de la 50^{ème} demi brigade d'infanterie de ligne de l'armée française, actuellement à la Haye, représenté par le citoyen Pierre Joseph WATRÉ, au nom & comme procureur substitué du dit Antoine MACRET par Pierre MACRET ci devant nommé [...]*

Les dits Pierre François MACRET & Antoine MACRET, frères germains, de leur chef habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un tiers, de la dite défunte Marie Jeanne FOUILLÈRE, leur mère, décédée femme du dit Pierre MACRET ;

& le dit Marie Jean Louis TILLIER mineur, par représentation de Bonne MACRET, sa mère, habile à se dire & porter héritier pour l'autre tiers de la dite défunte Marie Jeanne FOUILLÈRE, son aïeule du côté maternel.

*A la conservation des droits des parties [...] où elle est décédée le 26 ventôse an 6 [...]
[...]*

Papiers

Premièrement deux pièces : la première est l'acte de naissance de la dite défunte femme MACRET du 7 février 1728 ; & la seconde est l'acte de mariage d'entre le dit Pierre MACRET & la dite défunte Marie Jeanne FOUILLÈRE du 13 février 1747 ; lesquelles deux pièces [...] 1

¹ Me LAMARE : MC/ET/XXV/22

**Inventaire après décès de Pierre MACRET
du 31 décembre 1806 ¹**

L'an 1806 le 31 décembre 9 heures du matin, à la requête de :

- 1° *M. Antoine Firmin MACRET, employé dans les douanes, demeurant à Paris [...]*
- 2° *M. Marie Jean Louis TILLIERS, monteur en cuivre, demeurant à Paris [...]*
- 3° *& enfin Marie Michel MACRET, épouse de M. Paul [L...] MINART, officier de bouche de sa majesté le Roi de Hollande, résidant à La Haye, représentée par [...]*

le dit Antoine Firmin MACRET, habile à se dire & porter héritier pour un tiers du Sr Pierre MACRET, son père ;

le dit Marie Jean Louis TILLIERS, aussi habile à se dire & porter héritier pour un tiers du dit défunt Pierre MACRET, son aïeul, par représentation de Bonne MACRET, sa mère, décédée femme de Jean Michel TILLIERS ;

& la dite dame MENART, aussi habile à se dire & porter héritière pour le dernier tiers du même MACRET, son aïeul, par représentation de Pierre François MACRET, son père.

[...]

Suivent les papiers

Premièrement trois pièces qui sont la première l'expédition d'un acte passé devant LAMARE qui en a la minute & son confrère, notaires à Paris, les 13 & 14 pluviôse an 7, dûment enregistré, contenant liquidation de la communauté d'entre le dit feu Sr MACRET & dame Marie Jeanne FOULLIÈRE, décédée son épouse, contenant aussi partage des biens de la succession de la dite dame MACRET ; [...]

La seconde pièce est l'expédition de l'inventaire fait après le décès de la dite dame MACRET par le dit LAMARE qui en a gardé la minute & son confrère, notaires à Paris, le 7 fructidor an 6 & jours suivants [...]

Lesquelles pièces [...] ont été cotées, paraphées & inventoriées cote première 1

¹ Me DUMEZ : MC/ET/LXXII/559

**Inventaire après décès de Mme DIONIS des CARRIÈRES
du 24 juin 1807 ¹**

L'an 1827 le mercredi 24 juin 11 heures du matin,

A la requête du Sr Antoine Jean Baptiste Marie DIONIS dit des CARRIÈRES, demeurant à Paris, rue de Malthe n° 15, division du Temple, agissant :

- 4° *en son nom personnel à cause de la communauté de biens qui a existé entre lui & feu D^e Aglaé FOULLIÈRE, son épouse, établie entre eux par le fait de leur mariage à Paris sans avoir fait de contrat, d'après les dispositions de la ci devant coutume de Paris.*
- 5° *& au nom & comme tuteur légal de Esprit Brutus DIONIS, Achille Louis Antoine DIONIS, Chantal Étienne Aglaé DIONIS, Jacques Jérôme Adolphe DIONIS & Louise Blanche DIONIS, ses 5 enfants mineurs & de la dite feu D^e son épouse.*

& en la présence du Sr Edme Marie Pierre DESANGE, ancien libraire, demeurant à Paris rue de la Monnaie n° 14, au nom & comme subrogé tuteur des dits mineurs DIONIS, nommé à cette qualité qu'il a acceptée par délibération de leurs parents & amis réunis en conseil de famille devant le juge de paix du 6^{ème} arrondissement de Paris le 22 juin présent mois, dont une expédition faisant mention de l'enregistrement de sa minute représentée par le dit Sr DESANGE lui a été à l'instant rendue.

Les dits 5 mineurs DIONIS, habiles à se dire & porter seuls & uniques héritiers, chacun pour un cinquième, de la dite feu D^e DIONIS, leur mère.

A la conservation des droits & intérêts des parties [...]

Suivent les papiers

4 pièces. La première est une copie délivrée par le greffier du tribunal de première instance du département de la Seine de l'acte de célébration de mariage des dits Sr & D^e DIONIS portés aux registres de la commune de Paris à la date du 9 janvier 1793.

La seconde est une copie de l'acte de naissance de la dite feu De DIONIS inscrit sur les registres de la paroisse de St Étienne du Mont à Paris à la date du 28 octobre 1763.

La troisième est une copie de l'acte de décès de la dite D^e DIONIS porté aux registres du 6^{ème} arrondissement de Paris à la date du 19 mai 1807.

& la quatrième est une quittance [...]

Lesquelles pièces ont été cotées & paraphées par première & dernière l'une comme l'autre sous la présente cote unique.

Déclare le dit DIONIS qu'après le décès de la dite D^e son épouse, il a employé la garde robe de cette dernière, qui était très médiocre, à faire des habillements pour ses enfants.

[...]

¹ Me Jean VINGTAIN : MC/ET/V/928

Pierre FOULLIÈRE, marchand tapissier

**Tuition pour mariage de Pierre FOULLIER
du 7 septembre 1743**

L'an 1743 le 7 septembre, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, est comparu Pierre FOULLIER, âgé de 18 ans suivant son extrait baptistaire en la paroisse de Ste Foy de Molompize, diocèse de St Flour, du 19 octobre 1725, mineur, fils de défunts François FOULLIER & d'Agnès SIREJEAN, sa femme, ses père & mère suivant leur extrait mortuaire, savoir celui de son dit père en la paroisse de Ste Marguerite à Paris du 1^{er} mai 1740, & celui de sa dite mère en la paroisse de Ste Foy de Molompize du 19 novembre 1734 ; lequel nous à dit qu'étant dans le dessein de se pouvoir par mariage avec la nommée Marie Anne CHABOT, qui est pour luy un parti sortable, il ne pouvait y parvenir attendu sa minorité, & qu'il n'avait point de tuteur ; pourquoy il a convoqué & fait assembler à ce jour par devant nous ses parents & amis pour donner sur ce leur avis, requérant qu'il nous plaise recevoir leurs serment & avis, l'homologuer ; & a signé **FOULIER**

Sont aussi comparus :

- Pierre FOULLIER, frotteur, demeurant rue St Antoine, paroisse St Paul, frère, ¹
- Antoine MONNIER, gagne-deniers, demeurant rue de Lappe, paroisse Ste Marguerite, beau-frère à cause de Catherine FOULLIER, sa femme, ²
- Guillaume RICHARD, gagne-deniers, rue de l'Arbre Sec, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, cousin germain paternel à cause d'Antoinette FOULLIER, sa femme,
- Jean LE MASSON, gagne-deniers, rue de Lappe, paroisse Ste Marguerite, beau-frère à cause de Catherine FOULLIER, sa femme, ³
- Antoine AVENET, aubergiste, [...], François COMBE, gagne-deniers, [...], Étienne BONNET, gagne-deniers, [...], amis, en personnes ;

lesquels, après serment par eux fait au cas requis, nous ont dit qu'ils sont d'avis du dit mariage [...]

¹ Signature FOULIE.

² Signature MAUNIE.

³ Il semble donc y avoir 2 Pierre & 2 Catherine dans cette famille FOULLIER.

**Tuition pour mariage de Jeanne FOULLIER
du 7 septembre 1743**

L'an 1743 le 7 septembre, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, est comparue Jeanne FOULLIER, âgée de 15 ans passés suivant son extrait baptistaire en la paroisse de Ste Foy de Molompize du 29 novembre 1727, mineure, fille de défunts François FOULLIÉ & d'Agnès SIREJEAN, sa femme, ses père & mère suivant leurs extraits mortuaires, savoir celui de son dit père en la paroisse de Ste Marguerite à Paris du 1^{er} mai 1740, & celui de sa dite mère en la paroisse de Ste Foy de Molompize du 19 novembre 1734 ; laquelle nous a dit qu'étant recherchée en mariage par Adrien HELLIN, qui est pour elle un parti sortable, elle ne pouvait y parvenir attendu sa minorité, & qu'elle n'avait point de tuteur ; pourquoi elle a convoqué & fait assembler à ce jour par devant nous ses parents & amis pour donner sur ce leur avis, requérant qu'il nous plaise recevoir leurs serment & avis, l'homologuer ; & a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellée.

Sont aussi comparus :

- *Pierre FOULLIÉ, frotteur, demeurant rue St Antoine, paroisse St Paul, frère,*
- *Antoine MONNIER, gagne-deniers, demeurant rue de Lappe, paroisse Ste Marguerite, beau-frère à cause de Catherine FOULLIÉ, sa femme,¹*
- *Guillaume RICHARD, gagne-deniers, rue de l'Arbre Sec, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, cousin germain paternel à cause d'Antoinette FOULLIÉ, sa femme,*
- *Jean LE MASSON, gagne-deniers, rue de Lappe, paroisse Ste Marguerite, beau-frère à cause de Catherine FOULLIÉ, sa femme,*
- *Antoine AVENET, aubergiste, [...], François COMBES, gagne-deniers, [...], Étienne BONNET, gagne-deniers, [...], amis, en personnes ;*

lesquels, après serment par eux fait au cas requis, nous ont dit qu'ils sont d'avis du dit mariage [...]

¹ Signature MAUNIE.

**Contrat de mariage entre Adrien HELIN & Jeanne FOULLIÉ
du 10 septembre 1743 ¹**

Furent présents Jean LE MASSON, gagne-deniers demeurant rue de Lappe, faubourg St Antoine, paroisse Ste Marguerite, au nom & comme fondé de procuration spéciale à l'effet des présentes de Claude HELIN, maître tourneur en la ville de Péronne, le brevet original de laquelle [...] a été représentée par le dit LE MASSON & à luy à l'instant rendu pour être remis ès mains de M. le vicaire de Ste Marguerite ; le dit LE MASSON au dit nom stipulant & contractant pour Adrien HELIN, compagnon tourneur, âgé de 24 ans ou environ, fils du dit Claude HELIN & de défunte Anne LECOUC, sa femme, ses père & mère ; le dit Adrien HELIN à ce présent, demeurant rue de Charonne, susdits faubourg & paroisse, de son consentement, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Antoine MONNIER, aubergiste à Paris, y demeurant susdits rue de Lappe, faubourg & paroisse, au nom & comme tuteur à l'effet des présentes de Jeanne FOULLIÉ, âgée de 17 ans ou environ, fille de défunts François FOULLIÉ, manouvrier, & d'Agnès SIREJEAN, sa femme, ses père & mère ; le dit MONNIER nommé & élu en la dite qualité de tuteur en l'assemblée des parents & amis de la dite mineure tenue en l'hôtel & par devant M. le lieutenant civil au Châtelet de Paris suivant le procès verbal qui en a été dressé en date du 7 septembre 1743 [...] ; le dit LE MONNIER en cette qualité stipulant & contractant pour la dite FOULLIÉ mineure, à ce présente, demeurant susdits rue de Lappe, faubourg & paroisse, de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels ont fait & arrêté ensemble les traité & conventions de mariage qui suivent, savoir [...]

¹ Me CORNET : MC/ET/XXVIII/282

Tuition FOUILLER du 9 septembre 1749

L'an 1749 le 9 septembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Catherine FOUILLER, fille de Pierre FOUILLER, tabletier, & de feu Marie Anne CHABOT, sa femme, savoir :

- *le dit FOUILLER, père,*
- *François CHABOT, sculpteur, aïeul maternel,*
- *Adrien HELIN, oncle paternel à cause de Jeanne FOUILLER, sa femme,*
- *Antoine MAUNIER, oncle paternel à cause de Catherine FOUILLER, sa femme,*
- *Jean PERDRY, tourneur, [...], amis,*

tous par Me LEBOEUF, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit FOUILLER père soit élu tuteur à la dite mineure, sa fille, & pour subrogé tuteur le dit CHABOT ; lesquels de leur part s'en rapportent à justice.

**Inventaire après décès de Marie Anne CHABOT
du 11 septembre 1749 ¹**

L'an 1749 le jeudi 11^{ème} jour de septembre 10 heurs du matin, à la requête de Pierre FOUILLER, tabletier à Paris, ci devant archer du guet à pied, demeurant actuellement rue de Charonne, faubourg St Antoine, paroisse Ste Marguerite, & ci devant rue de Lappe même faubourg, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & défunte Marie Anne CHABOT, sa femme, & encore au nom & comme tuteur de Catherine FOUILLER, sa fille mineure & de la dite défunte, sa femme ; la dite mineure habile à se dire & porter héritière de la dite défunte, sa mère.

En la présence de François CHABOT, sculpteur à Paris, demeurant susdite rue de Charonne, mêmes faubourg & paroisse, au nom & comme subrogé tuteur de la dite mineure, sa petite-fille, élu en la dite qualité ainsi que le dit FOUILLER en celle de tuteur de l'avis des parents & amis de la dite mineure homologué par sentence du Châtelet de Paris du 9 de ce mois ; ensuite de laquelle est l'acceptation [...]

A la conservation des droits des parties [...] en une petite chambre au 4^{ème} étage ayant vue sur la dite rue de Charonne, faisant partie des lieux occupés par le Sr HELIN, tabletier à Paris, en une maison sise susdite rue de Charonne, dont la veuve [E...], boulangère, est propriétaire ; chez lequel Sr HELIN le dit FOUILLER est venu demeurer en qualité de compagnon depuis le décès de sa femme arrivé en cette ville le 9 janvier 1747 [...]

¹ Me LE JAY : MC/ET/XXVIII/313

**Clôture de l'inventaire après décès de Marie Anne CHABOT
du 11 septembre 1749**

Est comparu Pierre FOUILLER, tabletier à Paris, ci devant archet du guet à pied, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & défunte Marie Anne CHABOT, sa femme, que comme tuteur de Catherine FOUILLER, leur fille ; lequel a affirmé véritable l'inventaire fait après le décès de la dite CHABOT à sa requête par SILVESTRE & LE JAY du 11 du présent, en présence de François CHABOT, sculpteur, subrogé tuteur de la dite mineure ; & est tenu pour clos.

Contrat de mariage
entre Pierre FOUILLÈRE & Marie Anne Agnès RENDU
le 11 septembre 1749 ¹

Furent présents Pierre FOUILLERE, compagnon tabletier à Paris & ci devant archer du guet à pied, demeurant rue de Charonne, faubourg St Antoine, paroisse Ste Marguerite, veuf avec enfant de Marie Anne CHABOT, sa défunte femme, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Guillaume RENDU, vigneron à Argenlieu, paroisse St Lucien d'Avrechy proche de Clermont en Beauvaisis ², & Marie Anne LEGROS, sa femme, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant ordinairement au dit Argenlieu, étant ce jour à Paris logé chez leur fille ci après nommée, grande rue du dit faubourg St Antoine, paroisse Ste Marguerite, les dits RENDU & sa femme à ce présent, stipulant & contractant pour Marie Anne Agnès RENDU, leur fille mineure devant domiciliée, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, pour raison du mariage proposé entre le dit Pierre FOUILLERE & la dite Marie Anne Agnès RENDU dont la célébration sera faite incessamment en face d'Église, ont fait & arrêté ensemble les traité & conditions civiles au dit mariage ainsi qu'il suit :

[...]

¹ Me LE JAY : MC/ET/XXVIII/313

² Avrechy est une commune de l'Oise située au nord de Clermont.

Tuition FOUILLIÈRE du 6 septembre 1784

L'an 1784 le 6 septembre, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, [...] & lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Jean Baptiste FOUILLIÈRE, âgé de 17 ans, fils de Pierre FOUILLIÈRE, marchand tapissier, & de défunte Marie Anne Agnès [RENDU], sa femme, les dits parents & amis comparant, savoir :

- *le dit Pierre FOUILLIÈRE, père du dit mineur,*
- *Pierre ROBARDEY, marchand boursier, beau-frère à cause de Geneviève FOUILLIÈRE, sa femme,*
- *[...],*
- *Jacques ROLET, marchand tapissier, oncle maternel à cause de Marguerite RENDU, sa femme,*
- *Simon Jean PETIT, potier d'étain, frère utérin à cause de Catherine FOUILLIÈRE, sa femme,¹*
- *Jacques Marie FOULIÈRE, marchand tapissier, frère germain des dits mineurs,*

tous comparant par Me Nicolas Charles BORDIER, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont unanimement d'avis [...]

¹ Catherine FOUILLIÈRE est une sœur consanguine plutôt qu'utérine.

Avis FOULLIÈRE du 17 septembre 1784

L'an 1784 le 17 septembre, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier, sont comparus les parents & amis :

- 1° de Jean Baptiste FOULLIÈRE, fils mineur du Sr Pierre FOULLIÈRE, marchand tapissier, & de défunte Marie Anne Agnès RENDU, sa femme ;*
- 2° des enfants nés & à naître en légitime mariage de Marie Jeanne FOULLIÈRE, femme de Pierre DOIRA, marchand de vin, appelés à recueillir la substitution dont la dite femme DOIRA a été grevée par la dite femme FOULLIÈRE, sa mère, suivant & aux termes de son testament reçu par Me LARDIN & son confrère, notaires à Paris, le 19 août dernier, [...]*
- 3° de D^{lle} Geneviève FOULLIÈRE, femme encore mineure du Sr Pierre ROBARDEY, marchand boursier à Paris ;*

les dits parents & amis comparant, savoir :

- le dit Sr Pierre FOULLIÈRE, père,*
- Jacques Marie FOULLIÈRE, aussi marchand tapissier, fils des dits Sr & dame FOULLIÈRE,*
- Jacques ROLET, marchand tapissier, oncle maternel des enfants FOULLIÈRE à cause de D^{lle} Marguerite RENDU, sa femme,*
- le dit Sr Pierre ROBARDEY, marchand boursier, gendre des dits Sr & dame FOULLIÈRE à cause de D^{lle} Geneviève FOULLIÈRE, sa femme,*
- Sr Simon Jean PETIT, maître potier d'étain, beau-frère consanguin des dits enfants FOULLIÈRE à cause de D^{lle} Catherine FOULLIÈRE, sa femme,*
- [...], amis,*

tous comparant par Me BORDIER, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis [...]

**Inventaire après décès de Marie Anne Agnès RENDU
du 22 septembre 1784¹**

L'an 1784 le mercredi 22^{ème} jour de septembre 3 heures de relevée.

A la requête de Pierre FOULLIERE, marchand tapissier, demeurant à Paris, grande rue du faubourg St Antoine, paroisse Ste Marguerite :

- 1° en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre lui & défunte dame Marie Anne Agnès RENDU, son épouse ;*
- 2° au nom & comme exécuteur du testament & ordonnance de dernière volonté de sa dite femme reçu par Me LARDIN, l'un des notaires soussignés, & son confrère le 19 août dernier ; une expédition duquel [...] représentée par le dit FOULLIERE lui a été à l'instant rendue ;*
- 3° enfin au nom & comme tuteur de Jean Baptiste FOULLIERE, son fils mineure & de sa dite défunte femme.*

Plus à la requête de Sr Jacques Marie FOULLIERE, marchand tapissier, demeurant à Paris susdits rue, faubourg & paroisse.

Plus à la requête de Pierre ROBARDEY, marchand boursier, demeurant à Paris cour St Martin, paroisse St Nicolas des Champs, au nom & comme maître des droits & actions [...] de Geneviève FOULLIERE, sa femme encore mineure, avec laquelle il déclare être commun en biens ; & encore au nom & comme subrogé tuteur du dit mineur FOULLIERE, son beau-frère, élu en la dite qualité ainsi que le dit FOULLIERE père en celle de tuteur de l'avis des parents & amis du dit mineur homologué par sentence du Châtelet de Paris du 6 de ce mois ; lesquelles charges ils ont, chacun à son égard, accepté [...]

En la présence de Me Georges François SARAZIN, écuyer, avocat en parlement, conseiller du Roy, l'un des substituts de M. le procureur de sa Majesté au Châtelet de Paris, appelé pour l'absence de Pierre DOIRA, marchand de vins, & de D^{lle} Marie Jeanne FOULLIERE, sa femme, demeurant à Vienne en Autriche.

Les dits Jacques Marie FOULLIERE, [~~Pierre~~] FOULLIERE, femme ROBARDEY & femme DOIRA, frères & sœurs, habiles à se dire & porter seuls & uniques héritiers, chacun pour un quart, de la dite femme FOULLIERE, leur mère, ou ses légataires universels, chacun pour pareille portion ; la dite femme DOIRA avec charge de substitution en faveur de ses enfants nés & à naître en légitime mariage suivant & aux termes du testament de la dite femme FOULLIERE ci devant daté [...]²

& encore en la présence de Sr Jacques ROLET, marchand tapissier, demeurant à Paris grande rue du faubourg St Antoine, paroisse Ste Marguerite, au nom & comme tuteur à la substitution dont est grevée la dite femme DOIRA par le testament de la dite dame sa mère, élu en la dite qualité de l'avis des parents & amis des appelés à recueillir la dite substitution homologué par sentence du Châtelet de Paris du 17 de ce mois ; laquelle charge il a accepté [...]

A la conservation du droit des parties [...] une maison sise susdite grande rue du faubourg St Antoine, paroisse Ste Marguerite, appartenant au Sr [B...], ancien marchand tapissier, en laquelle la dite dame FOULLIERE est décédée le 28 août [...]

¹ Me LARDIN : MC/ET/XXVIII/510

² Le patronyme est d'abord orthographié FOULLIERE, ensuite FOULLIERE.

**Clôture de l'inventaire après décès de Marie Anne Agnès RENDU
du 14 mars 1785 ¹**

Est comparu Pierre FOULLIÈRE, marchand tapissier demeurant à Paris, grande rue du faubourg St Antoine, paroisse Ste Marguerite, lequel a affirmé sûr & véritable le contenu en l'inventaire fait le 22 septembre dernier & jours suivants [...] 28 décembre l'an susdit par Me LARDIN, qui en a la minute, & son confrère, notaires à Paris, à la requête de luy Sr FOULLIÈRE en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & défunte Marie Anne Agnès [RENDU], sa femme, & comme tuteur de Jean Baptiste FOULLIÈRE, son fils mineur ; plus à la requête de Jean Marie FOULLIÈRE, marchand tapissier ; plus à celle de Pierre [ROBARDEY], marchand boursier, mari & maître des droits & actions de Geneviève FOULLIÈRE, sa femme, encore mineure, & subrogé tuteur du dit Jean Baptiste FOULLIÈRE ; en présence de Me SARAZIN, substitut de Mr le procureur du Roy, appelé pour l'absence de Pierre DOIRAT, marchand de vin, & Marie Jeanne FOULLIÈRE, sa femme ; & encore en présence de Jacques ROLET, maître tapissier, tuteur à la substitution dont la dite DOIRAT est grevé par le testament de la feuë dame FOULLIÈRE, sa mère ; [...]

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1780 à 1786 : AN Y5321